

## Description du module E17

<b>Collaborateur technique</b>	Eugen Carisch, David Ricci, François Sandmeier
<b>Version</b>	3.0
<b>Date</b>	18.12.2018, approuvé par la CAQ Forêt le 28.05.2020

<b>Titre</b>	<b>E17 Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers</b>	
<b>Prérequis</b>	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: participation préalable au module E16 ou compétence équivalente.	
<b>Compétences enseignées</b>	Reconnaître les objets de bûcheronnage à risques particuliers, déterminer la méthode de récolte adéquate, préparer l'exécution de la coupe. Coordonner, diriger et surveiller les travaux. Evaluation qualitative et quantitative des travaux réalisés. <i>NB: Par bûcheronnage à risques particuliers, on entend par exemple des objets situés près de voies de communication ou dans des zones habitées, des travaux à effectuer dans des arbres sur pied ou en terrain difficile tel que des talus.</i>	
<b>Contrôle des compétences</b>	Ecrit	Préparer un dossier de coupe (méthodes de travail, analyse des risques, prescriptions et mesures de sécurité, ordre de travail pour l'équipe, qualification des collaborateurs et des entrepreneurs participant aux travaux, programme du déroulement des travaux, coordination, normes de sécurité, organisation des secours, estimation des coûts).
	Oral	Données d'ordre
	Travail pratique	Analyse, préparation (dossier de coupe), réalisation (direction, surveillance, coordination, documentation) et l'évaluation (qualitative et quantitative) d'un objet de bûcheronnage à risques particuliers.
<b>Niveau</b>	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les règles et mesures de sécurité spécifiques (relatives aux collaborateurs, aux tiers, aux objets et aux installations) pour les objets à risques particuliers. K3</li> <li>• Expliquer les domaines de responsabilité (client - entrepreneur - supervision - tiers) pour les travaux de bûcheronnage à risques particuliers. K2</li> <li>• Expliquer les méthodes de récolte, les méthodes et les moyens à disposition et leurs domaines d'application ainsi que leurs risques respectifs et les mesures de sécurité correspondantes. K2</li> <li>• Appliquer les méthodes et les moyens à disposition pour l'analyse des objets de bûcheronnage à risques particuliers ainsi que pour la planification, la réalisation et l'évaluation des travaux. K2</li> <li>• Reconnaître et analyser un objet de bûcheronnage à risques particuliers (ville, route, pente, machines, tetc) et établir un dossier de coupe pour la réalisation des travaux (plan de situation, sources de danger, mesures de sécurité, méthodes de récolte, moyens de débardage et autres moyens techniques, ordres de travail aux collaborateurs, instructions aux entrepreneurs, calendrier des travaux, mesures de coordination des acteurs, information des tiers concernés, pré-calculation). K5</li> <li>• Esquisser et justifier la marche à suivre pour des travaux de bûcheronnage à risques particuliers (direction, coordination de l'engagement des différents acteurs, moyens techniques, surveillance). K5</li> <li>• Préparer/utiliser les documents (p. ex. formulaire de rapport, protocole des travaux effectués) pour l'évaluation qualitative (déroulement, incidents, résultat) et quantitative (coûts, délais). K4</li> <li>• Procéder à la réception du chantier et tirer un bilan critique des travaux. K6</li> </ul>	



<b>Temps d'apprentissage</b>	Théorie et bases		10 h
	Travail pratique, exercices		25 h
	Contrôle des compétences		5 h
	Total		40 h
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission à l'examen de contremaître forestier.		
<b>Offre du module</b>	5 ans	<b>Validité du certificat de compétence</b>	10 ans